



Niveaux de vie en 2017

La pauvreté touche un tiers de la population guadeloupéenne

En 2017, en Guadeloupe, 34 % de la population vit avec moins de 1010 euros par mois. La pauvreté touche particulièrement les chômeurs, les familles monoparentales et les ménages jeunes. Le niveau de vie des guadeloupéens reste inférieur à celui de la France métropolitaine et les inégalités y sont plus fortes. Le niveau de vie des plus modestes a augmenté en 5 ans mais les prestations sociales restent la principale composante de leur revenu disponible.

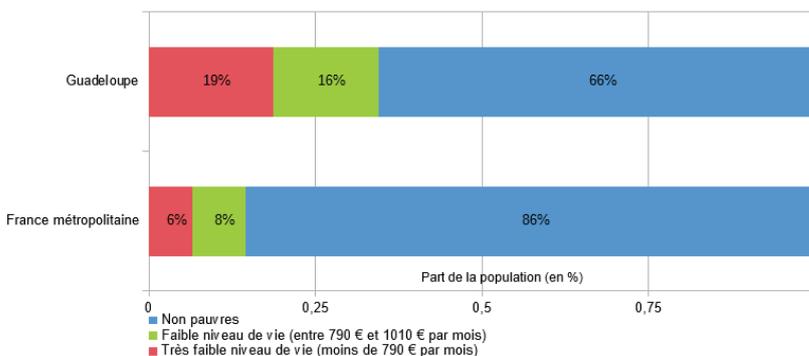
Lise Demougeot, Nicolas Kempf, Baptiste Raimbaud, Insee

En 2017, 134 800 Guadeloupéens, soit 34 % de la population, vivent en dessous du seuil de pauvreté (*définitions*) national (*figure 1*) fixé à 1010 euros par mois et par unité de consommation (*définitions*). Ce seuil correspond à un revenu disponible de 2 121 euros par mois pour un couple avec deux enfants de moins de quatorze ans. À titre de comparaison, le taux de pauvreté (*définitions*) en France métropolitaine est de 14 %. La moitié de la population vit avec moins de 1 310 euros par mois et UC (*définitions*). Ce niveau de vie médian (*définitions*) est plus faible qu'en France métropolitaine (1700 €). Un tel niveau de pauvreté s'explique par une situation économique particulière.

En effet, l'économie guadeloupéenne cumule des difficultés structurelles liées notamment à l'étranglement de son marché et à l'isolement du territoire. Cette structure de marché favorise des situations monopolistiques ce qui

1 Un habitant sur cinq a un très faible niveau de vie

Répartition de la population selon le seuil de pauvreté local de Guadeloupe et le seuil de pauvreté national, par géographie (en %).



Note : les individus ayant un "très faible niveau de vie" vivent sous le seuil de pauvreté local (790 euros par mois et par UC), ceux avec un "faible niveau de vie" vivent entre le seuil de pauvreté local et national (1010 euros par mois et par UC) et ceux vivant au-dessus du seuil de pauvreté national sont non pauvres.

Lecture : En Guadeloupe, 19 % des individus vivent avec un très faible niveau de vie c'est-à-dire sous le seuil de pauvreté local (790 euros par mois et par UC).

Champ : Personnes vivant dans un ménage dont le revenu disponible est positif ou nul.

Source : Insee, enquête Budget de famille 2017.

peut avoir pour conséquence un défaut de compétitivité des entreprises locales. A cette spécificité s'ajoute un marché du travail sur lequel le niveau moyen de qualification est bas, à cause des inégalités d'accès à la formation (sociales ou géographiques) et des départs nombreux des jeunes vers la France métropolitaine pour suivre une formation dans le supérieur ou accéder à un emploi correspondant à leur diplôme. Ce niveau de qualification produit une inadéquation entre l'offre et la demande d'emploi sur le territoire, un taux de chômage important (21%) et une part importante de la population qui se situe dans le halo du chômage (11%) ou en situation de sous-emploi (10%) (*définitions*). La proportion d'inactifs est également élevée comparativement à la France métropolitaine. Enfin, l'économie informelle, importante sur le territoire, entraîne une sous-déclaration importante des revenus des ménages.

L'absence d'emploi ou de diplôme accroît le risque d'être pauvre en Guadeloupe

L'absence d'emploi (chômage, inactivité) explique en premier lieu le taux de pauvreté élevé en Guadeloupe : il s'élève à 83 % pour les individus vivant dans un ménage dont la personne de référence est au chômage ou sans emploi. Ces ménages représentent 20 % de la population guadeloupéenne. En revanche, le fait d'occuper un emploi ou d'être à la retraite limite le risque d'être pauvre : 23 % des individus vivant dans un ménage dont la personne de référence est en emploi sont pauvres.

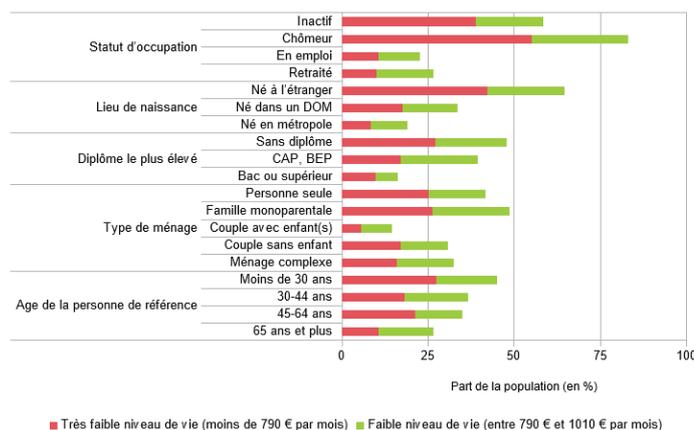
Plus le niveau de diplôme de la personne de référence du ménage est élevé, plus la pauvreté est faible. Ainsi, le taux de pauvreté s'élève à 48 % des individus vivant dans un ménage dont la personne de référence n'a pas de diplôme contre 16 % lorsqu'elle détient le baccalauréat ou un diplôme d'études supérieures.

Les familles monoparentales et les jeunes sont plus touchés par la pauvreté

Les familles monoparentales sont particulièrement touchées par la pauvreté : 49 % des individus de ces ménages vivent sous le seuil de pauvreté national. Ces familles cumulent les difficultés : absence d'emploi (33 % d'entre elles) et absence de diplôme (38 %) pour la personne de référence. Bien que les allocations familiales soient versées en Guadeloupe dès la naissance du premier enfant sous conditions de ressources, le niveau de

2 Ne pas avoir d'emploi accroît le risque de pauvreté

Proportion de personnes avec un faible et un très faible niveau de vie selon les caractéristiques de la personne de référence du ménage ou du type de ménage



Note : les individus ayant un "très faible niveau de vie" vivent sous le seuil de pauvreté local (790 euros par mois et par UC), ceux avec un "faible niveau de vie" vivent entre le seuil de pauvreté local et national (1010 euros par mois et par UC) et ceux vivant au-dessus du seuil de pauvreté national sont non pauvres.

Lecture : En Guadeloupe, 11 % des personnes vivant dans un ménage dont la personne de référence est en emploi ont un très faible niveau de vie (moins de 790€ par mois).

Champ : Personnes vivant dans un ménage dont le revenu disponible est positif ou nul.

Source : Insee, enquête Budget de famille 2017.

vie des familles monoparentales reste faible. Le taux de pauvreté des personnes seules est également élevé : quatre sur dix sont concernées.

En Guadeloupe comme en France métropolitaine, la pauvreté diminue avec l'âge. Elle concerne particulièrement les individus vivant dans un ménage dont la personne de référence est âgée de moins de 30 ans : 45 % vivent sous le seuil de pauvreté national contre 27 % des plus de 65 ans. En effet, les jeunes sont davantage confrontés au chômage et les salaires en début de carrière sont souvent plus faibles. Les plus âgés bénéficient des retraites, pensions et minimum vieillesse.

De fortes inégalités de niveau de vie

Les inégalités de niveau de vie sont marquées en Guadeloupe. En 2017, les 10 % de personnes ayant les niveaux de vie les plus modestes ont un niveau de vie inférieur à 600 euros par mois et par UC (*figure 3*). Les 10 % de personnes ayant les niveaux de vie les plus élevés ont un niveau de vie supérieur à 2940 euros par mois et par UC, soit 5 fois plus que les ménages les plus modestes. En France métropolitaine, les inégalités sont moins fortes : le rapport est de 3.3.

La répartition des richesses est donc plus inégalitaire que celle de la France métropolitaine. La moitié des personnes ayant les niveaux de vie les plus modestes ne disposent que de 26 % de la masse des niveaux de vie (S50). En revanche, les 20 % de personnes les plus aisées en perçoivent 47 %, soit 6 fois plus que celle détenue par les 20 % les

moins bien dotés. En France métropolitaine, ce rapport est de 4. Ces inégalités expliquent en partie le taux élevé d'individus avec un très faible niveau de vie en Guadeloupe.

Deux seuils pour mesurer la pauvreté : le seuil local et le national

Deux concepts cohabitent pour calculer le taux de pauvreté monétaire : un seuil local (60 % du niveau de vie médian régional) et un seuil national. Ces deux indicateurs représentent deux mesures différentes mais complémentaires de la pauvreté.

Un taux de pauvreté calculé à partir d'un seuil national reflète, quant à lui, davantage les différences de structure de l'économie de la région par rapport au territoire de comparaison qu'est la France métropolitaine.

Un taux de pauvreté calculé à partir d'un seuil local reflète les inégalités monétaires au sein de la région considérée. C'est un indicateur important de cohésion sociale. Il met en avant la question d'une norme sociale locale en matière d'offre de consommation, de prix et en ce qui concerne le marché du travail de la région. En appliquant les règles de mesure de la pauvreté au seul territoire de la Guadeloupe, le seuil de pauvreté local est de 790 euros par mois et par UC. Un cinquième des habitants, soit 73100 personnes, vivent sous ce seuil de pauvreté local. En France métropolitaine, selon l'enquête Budget des familles, seulement 6 % des individus vivent avec un niveau de vie inférieur à 790 euros par mois et UC.

Les prestations sociales représentent 60 % des revenus des plus modestes

Les prestations sociales occupent une plus large place dans le revenu disponible (*définitions*) des ménages guadeloupéens par rapport à ceux vivant en France métropolitaine. Elles représentent 58 % du revenu disponible des 20 % des ménages les plus modestes (*figure 4*). Une proportion largement supérieure à celle observée en France métropolitaine (31 %). Les prestations sociales soutiennent les revenus les plus faibles en permettant d'assurer à une personne ou à sa famille un revenu minimum afin d'échapper à l'extrême pauvreté. En général, ces prestations ne permettent pas d'atteindre le seuil de pauvreté national.

Chez les 20 % de ménages les plus modestes, le revenu de solidarité active (RSA) a un poids prépondérant, soit 27 % du revenu disponible. Viennent ensuite les prestations familiales (12 %), puis les aides au logement (10 %) et l'allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA) et l'allocation adulte handicapé (9 %). Signe d'une précarité accrue, entre 2011 et 2017, le montant mensuel du RSA et celui de l'ASPA ont progressé respectivement de 17 % et 13 % en moyenne annuelle.

Une augmentation du niveau de vie pour les plus modestes

Entre 2011 et 2017, le taux de pauvreté en Guadeloupe a diminué de 4 points (*encadré 1*). Sur la même période, la part de personnes en emploi a augmenté. Le niveau de vie médian des individus a augmenté

3 Les 10 % de personnes les plus aisées gagnent 5 fois plus que les plus modestes

Indicateurs d'inégalité de niveau de vie en 2017

	Guadeloupe	France métropolitaine
Niveau de vie moyen	1 580	1 890
Niveau de vie médian	1 310	1 700
1er décile (D1)	600	900
9e décile (D9)	2 940	3 010
Rapport interdécile (D9/D1)	4,9	3,3
S20 (en %)	6,9	9
S50 (en %)	26,5	31,6
S80 (en %)	59,1	63,8
S90 (en %)	75,5	78,1
(100-S80)/S20	5,9	4
Indice de Gini	0,341	0,27
Autres biens et services		

Note : les montants sont exprimés en euros par mois et par UC.

Lecture : en 2017, les 20 % de personnes les plus pauvres disposent de 6.9 % de la somme des niveaux de vie (S20), les 20 % les plus aisés de 40.9 % (complément à 100 de S80).

Champ : Personnes vivant dans un ménage dont le revenu disponible est positif ou nul.

Source : Insee, enquête Budget de famille 2017.

en moyenne de 3.9 % par an entre 2011 et 2017. Les personnes les plus modestes ont davantage bénéficié de cette hausse : le niveau de vie médian des personnes les plus pauvres a progressé en moyenne de 1.5 % par an tandis qu'il a augmenté de 0.5 % par an pour les individus les plus aisés. Ainsi, la part des individus avec un très faible niveau de vie diminue de 1 point sur la période.

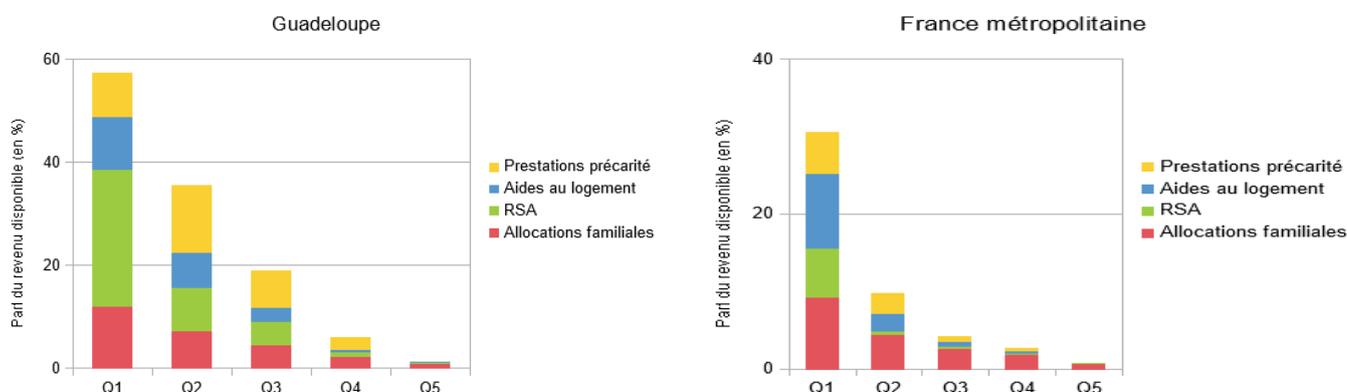
Un sentiment de pauvreté plus accentué en Guadeloupe qu'en France métropolitaine

En Guadeloupe, 59 % des ménages avec un très faible niveau de vie déclarent arriver difficilement à boucler leurs fins de mois. À cette insuffisance des ressources s'ajoute

pour 45 % de ces ménages une instabilité des revenus souvent issus d'un emploi informel de subsistance. Les ménages avec un très faible niveau de vie ont également le sentiment que leur niveau de vie est resté stable (41 % d'entre eux) voire s'est détérioré (39 %) depuis cinq ans. Ces derniers sont également pessimistes sur leur situation à venir : seulement 29 % d'entre eux estiment que leur niveau de vie pourrait s'améliorer d'ici cinq ans. ■

4 Le revenu disponible des ménages plus modestes est composé à 60 % de prestations sociales

Décomposition des prestations sociales dans le revenu disponible des ménages par quintile de niveau de vie



Champ : Ménages dont le revenu disponible est positif ou nul

Source : Insee, enquête Budget de famille 2017.

Méthode

Mesurer la pauvreté : quelles sources ?

Au niveau national, l'enquête Revenus fiscaux et sociaux (ERFS) est la source de référence pour l'observation du revenu disponible, des inégalités de niveau de vie et de la pauvreté. Elle est complétée par le dispositif Fichier Localisé Social et Fiscal (Filosofi) basé sur un rapprochement des fichiers fiscaux et sociaux, référence pour les régions de métropole, de la Martinique et de La Réunion. Pour pallier la moindre qualité des sources administratives en Guadeloupe, Guyane et Mayotte, l'enquête Budget de Famille (BDF) est utilisée pour calculer l'ensemble des indicateurs de pauvreté et d'inégalité monétaires de manière à disposer de résultats comparables sur les cinq départements d'outre-mer (Dom).

Toutefois, des différences existent entre les revenus issus de l'enquête BDF et ceux issus de Filosofi, notamment sur les plus bas revenus. De ce fait, le taux de pauvreté dans BDF est supérieur de quelques points à celui calculé avec Filosofi, qui demeure la référence lorsqu'il existe.

Dans cette étude, les données relatives à la France métropolitaine sont obtenues à partir de l'enquête BDF 2017. Les seuils de pauvreté dans cette enquête sont légèrement inférieurs à ceux mesurés dans la source de référence, ERFS, qui situe le seuil de pauvreté à 1 041 euros par mois et par UC et le taux de pauvreté en France métropolitaine à 14,1 %.

Une nouvelle méthodologie de traitement des revenus issus de BDF 2017 aux Antilles-Guyane

Aux Antilles-Guyane, l'enquête Budget des Familles 2017 crée une rupture de série par rapport aux millésimes précédents. Dans les enquêtes précédentes, les revenus des ménages étaient des revenus déclarés lors de l'enquête. Dans BDF 2017, les revenus des ménages enquêtés sont désormais croisés avec des fichiers administratifs tels que les fichiers fiscaux et ceux issus de la Caisse d'Allocations Familiales. La conséquence est une hausse des revenus en structure de l'ordre de 15 %. En Guyane, le champ de l'enquête a également été étendu aux communes d'Apatou, Saint-Georges-de-l'Oyapock et Régina.

Ainsi, l'Insee déconseille toute comparaison entre les données de cette étude et celles publiées précédemment aux Antilles-Guyane en 2015 et en 2018 issues de l'enquête BDF 2011, les concepts de revenus étant trop différents.

Néanmoins, dans la présente étude, les tendances 2011-2017 sont obtenues à partir d'un concept de revenu (non diffusable) non corrigé avec les sources fiscales et sociales, donc comparable avec les données 2011 et à champ géographique constant.

Définitions

Le seuil de pauvreté est fixé par convention à 60 % du niveau de vie médian de l'ensemble des individus. Les personnes pauvres sont celles dont le niveau de vie est inférieur à ce seuil.

Le taux de pauvreté correspond à la proportion d'individus (ou de ménages) dont le niveau de vie est inférieur pour une année donnée à un seuil, dénommé seuil de pauvreté (exprimé en euros). Lire la suite : <https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1320>

Le revenu disponible d'un ménage comprend les revenus d'activité (nets des cotisations sociales), les revenus du patrimoine, les transferts en provenance d'autres ménages et les prestations sociales (y compris les pensions de retraite et les indemnités de chômage), nets des impôts directs.

Unité de consommation : système de pondération attribuant un coefficient à chaque membre du ménage et permettant de comparer les niveaux de vie de ménages de tailles ou de compositions différentes. Avec cette pondération, le nombre de personnes est ramené à un nombre d'unités de consommation (UC). Lire la suite : <https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1802>

Le niveau de vie est égal au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'UC : il est donc le même pour tous les individus d'un même ménage. Lire la suite : <https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1890>

Les déciles de niveaux de vie sont les valeurs qui répartissent selon leur niveau de vie les ménages en dix groupes d'effectifs égaux. Le cinquième décile (noté D5) est le niveau de vie médian, c'est-à-dire le niveau de vie au-dessous duquel vivent 50 % des individus. Le neuvième décile (noté D9) est le niveau de vie au-dessous duquel se situent 90 % de la population. Les quintiles partagent selon leur niveau de vie les ménages en 5 groupes d'effectifs égaux.

Les prestations sociales sont des transferts versés (en espèces ou en nature) à des individus ou à des familles afin de réduire la charge financière que représente la protection contre divers risques. Les prestations sociales comprennent les allocations familiales, le RSA activité, les aides au logement, l'allocation aux adultes handicapés et complément et le minimum vieillesse. Dans cette étude, les prestations sociales ne comprennent pas les allocations chômage et les retraites.

Dépenses pré-engagées : dépenses des ménages réalisées dans le cadre d'un contrat difficilement renégociable à court terme. Lire la suite : <https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1358>.

Source

L'enquête Budget de famille est réalisée régulièrement depuis 1979 en France métropolitaine et depuis 1995 dans les Dom. La dernière enquête s'est déroulée entre octobre 2017 et octobre 2018 à Mayotte et entre octobre 2016 et octobre 2017 en France métropolitaine et dans les quatre Dom historiques. En Guadeloupe, en Guyane et à Mayotte, l'enquête Budget de famille est actuellement la seule source permettant d'estimer l'ensemble des revenus des ménages.

Service territorial de Guadeloupe
11, Parc d'Activité de Jabrun 97122 Baie Mahault

Directeur de la publication :
Olivier LÉNA

Rédacteur en chef :
Sylvie BLANC

Rédacteur en chef adjointe :
Maud TANTIN MACHECLER

Mise en page :
Blandine GRILLOT

ISSN : 2416-8106
© Insee 2019

Pour en savoir plus

- Niveaux de vie et redistribution, France, portrait social, Insee Références – édition 2019, novembre 2019
- Blasco J., Guillaneuf J., En 2017, les niveaux de vie progressent légèrement, les inégalités sont quasi stables, Insee Première n° 1772, septembre 2019

